

Le présent marché est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour un montant maximum fixé à 5 000 000 € HT sur la durée globale du marché fixé à 24 mois fermes. Le Détail Quantitatif Estimatif (bon de commande sur 5 chantiers types) était de 281 403 € HT.

Lieu de prestation du service : territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en un lot unique.

Aucune variante n'est autorisée.

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique	60
	<i>- Mode opératoire des travaux de la prise en compte du bon de commande jusqu'à la réception des travaux, notamment : l'organisation des travaux, organisation de la relation avec le maître d'ouvrage, les actions mises en place par l'entreprise pour réduire son impact environnemental pendant la durée des chantiers (déchets...), la qualité globale de l'offre et du Mémoire Technique = 35 points</i>	
	<i>- Références de chantiers similaires à l'objet du marché = 10 points</i>	
	<i>- Réactivité et capacité à s'organiser selon les urgences des bons de commandes et sa réactivité sur l'organisation des chantiers commandés selon leurs spécificités = 10 points</i>	
	<i>- Liste et provenance des fournitures retenues pour le chantier = 5 points</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Lancement de la publicité = 20 mai 2025 sur la plateforme dématérialisée AWS + publication au BOAMP et sur le Pays Roannais.

Fin de publicité : 19 juin 2025 12h00.

Au final : 3 offres déposées dans les délais (aucune offre hors délais) :

- Groupement SAS POTAIN/CHAVANY
- SADE Compagnie Générale de travaux d'hydraulique (SGTH)
- CHOLTON

A l'issue l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse et qui arrive en premier au regard des critères d'attribution ;

Groupement SAS POTAIN / CHAVANY, avec POTAIN en mandataire solidaire du groupement sise, 719 Route de La Clayette – Les Carrières 71800 VAREILLES – Bureaux : 574 rue du Brionnais– BP75 – 42190 CHARLIEU ; pour un montant estimé au regard du Détail Quantitatif Estimatif à 277 707.75 € HT

Vu l'avis de la Commission MAPA,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient l'offre du groupement SAS POTAIN / CHAVANY, avec POTAIN en mandataire solidaire du groupement sise, 719 Route de La Clayette – Les Carrières 71800 VAREILLES – Bureaux : 574 rue du Brionnais– BP75 – 42190 CHARLIEU, pour le

marché de travaux de réparation, d'extension et de renouvellement des réseaux sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, pour un montant estimé au regard du Détail Quantitatif Estimatif à 277 707.75 € HT,

- rappelle que le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixé à 5 000 000.00 € HT pour la durée globale du marché (2 ans fermes),
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord cadre et tous les documents afférents,
- dit que les dépenses afférentes sont prévues en fonctionnement et en investissement sur le budget concerné.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250717-DELIB2025-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025